

23 juin 2016

Les femmes de justice accueillies au TGI de Paris

Mercredi 15 juin 2016, le TGI de Paris a accueilli l'association des « Femmes de justice » laquelle organisait un petit-déjeuner de travail sur le thème de la socialisation différentielle des femmes et des hommes.

D'autres associations de Femmes de la fonction publique y participaient également :

- Femmes et diplomatie (ministère des affaires étrangères)
- Administration moderne (interministérielle)
- Femmes de l'intérieur (ministère de l'intérieur)
- Femmes dirigeantes de l'enseignement supérieur et de la recherche (ministère de l'éducation nationale).

Le président du tribunal de grande instance de Paris, Jean Michel HAYAT, a échangé avec les membres de ces associations sur des thèmes communs : articulation des vie professionnelle et personnelle, mixité des métiers et des recrutements, partage paritaire des responsabilités.

La réflexion commune a porté sur la « socialisation différentielle » et notamment sur les processus de « fabrication des filles » ou « le processus durable de tirage, par lequel les membres de deux sexes sont soumis à un socialisation différentielle » (Goffman, 1977), thème cher à Simone de Beauvoir qui a décrit le conditionnement social et culturel auquel sont soumis dès l'enfance les petites filles et les petits garçons et qui aboutissant à une hiérarchie sexuée.

Ont été évoqués lors des échanges :

- le marketing genré, qui offre désormais aux enfants des univers rose ou bleu
- la résistance à la **fémisation des titres**, pourtant obligatoire dans la fonction publique depuis 1986
- la persistance de l'autolimitation des femmes aux postes de responsabilité par la projection de stéréotypes sexués présents depuis l'enfance.

Les associations de Femmes qui se sont déjà illustrées à l'occasion du [colloque à l'Assemblée nationale le 2 mars 2016](#), portent au sein de l'État la culture d'égalité entre les femmes et les hommes en symbiose avec les dispositifs en cours : nomination de haut fonctionnaire à l'égalité des droits (Marie Françoise LEBON-BLANCHARD, pour le ministère de la justice), conférences de légalité, rapport de situation comparé.

Ce temps s'inscrit dans un lien fort et continu, tissé depuis deux ans, qui montre la solidarité des Femmes au service de l'État de droit.

>> Consulter le [rapport d'activité 2014 / 2015](#) des Femmes de justice









FEMMES DE JUSTICE

Site web: www.femmes-de-justice.fr

© Service communication